

Déclaration préalable

Logement vacant

Définition de glossaire

Mis à jour le 14 mars 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Logement inoccupé pendant au moins 1 an au 1er janvier de l'année d'imposition



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/urbanisme/declaration-prealable?publication=R43645>